



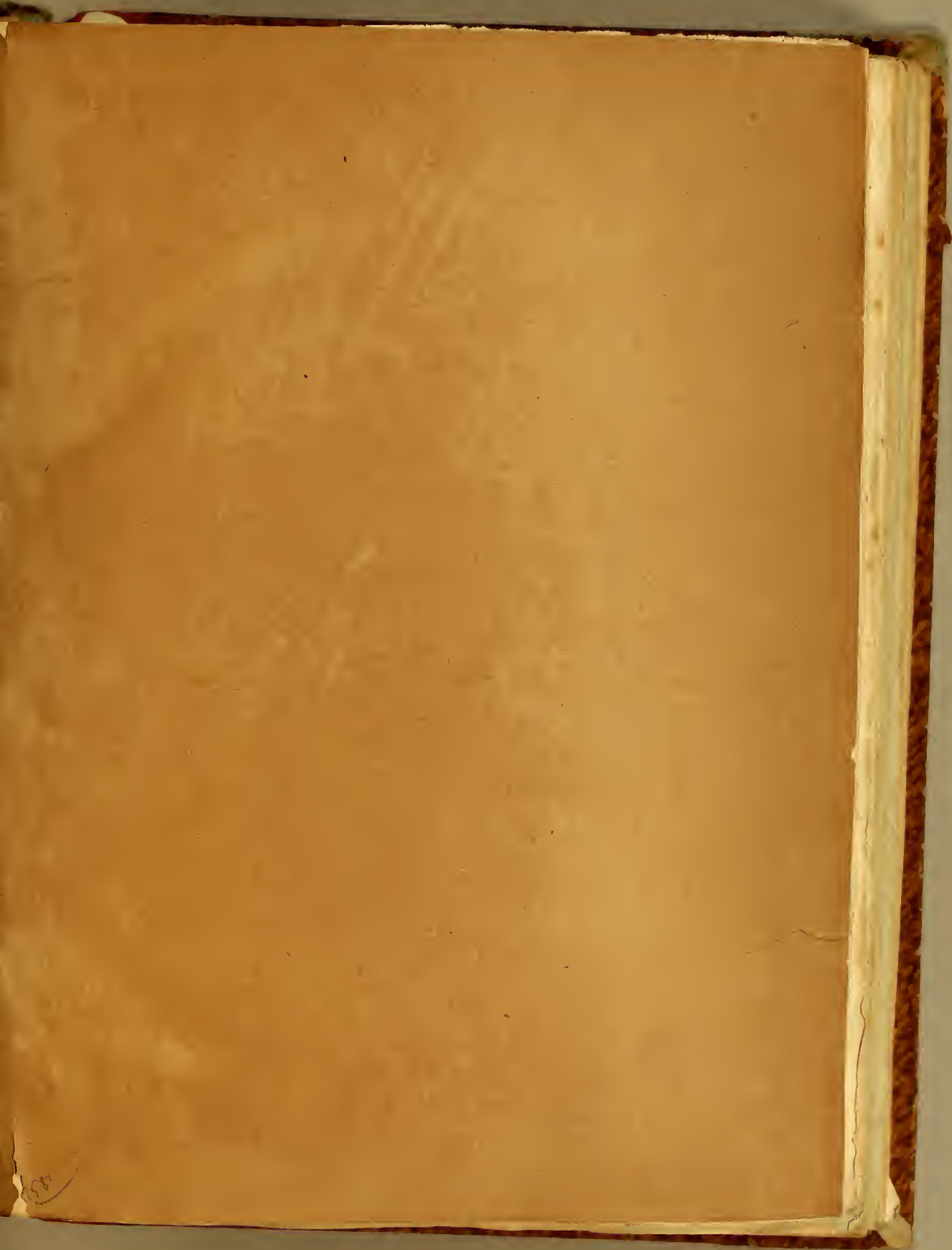


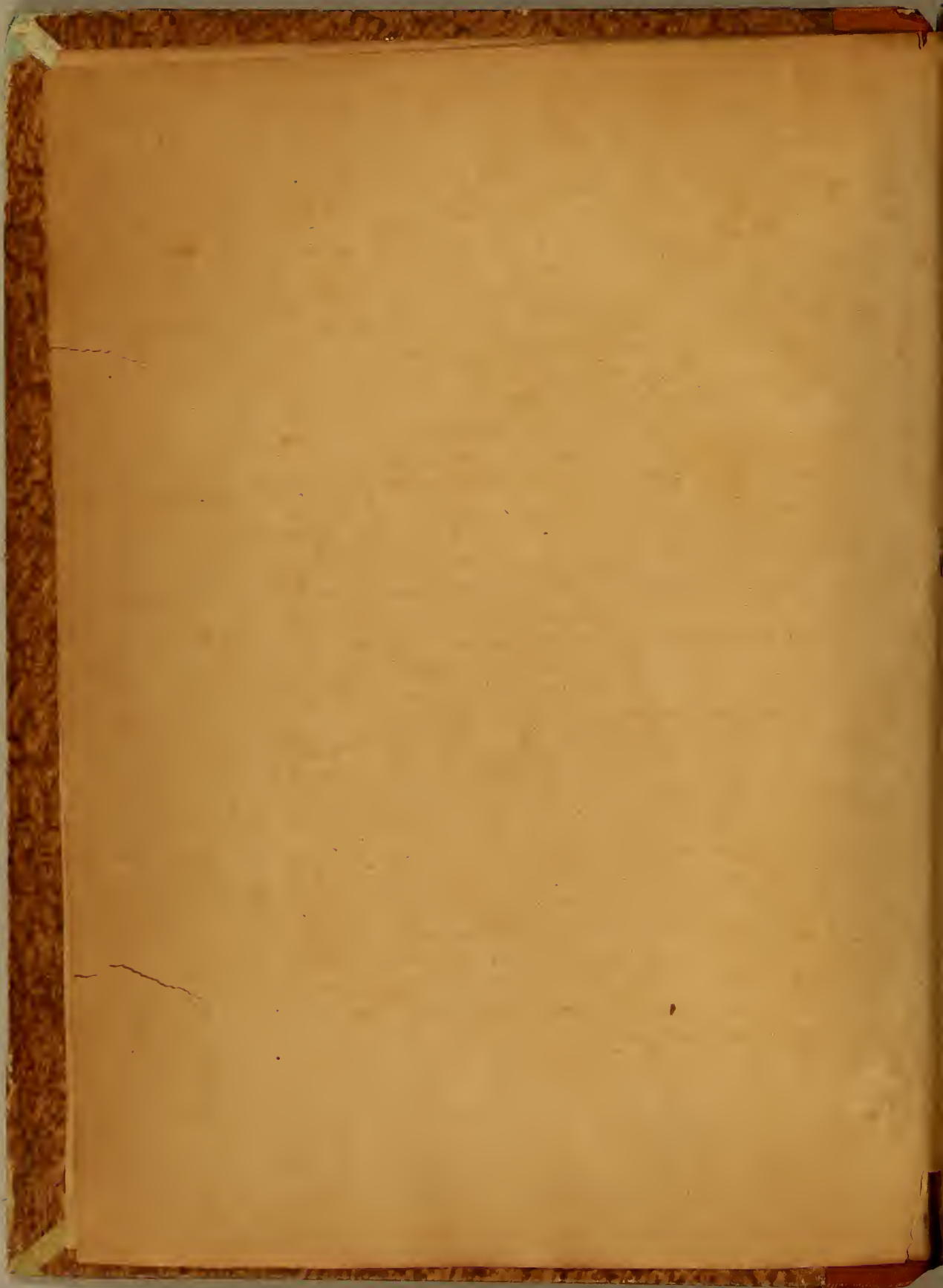
John Carter Brown
Library
Brown University

Acquired with the assistance of the

Sybil Auguste Brown
Fund

JOHN CARTER BROWN LIBRARY





DISCOURS

Prononcé le 20 juin 1790, par M. LACOUR, Président du Comité paroissial de Baynet, lorsque la paroisse alloit délibérer sur la confirmation de l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.

MESSEIERS ET CHERS CONCITOYENS,

J'AI dans ce moment une mission bien précieuse à remplir ; & si je gardois un coupable silence, je serois indigne de la confiance & de l'estime que vous m'avez accordées ; mais si l'éloquence qui me manque pouvoit être animée par le sentiment qui me pénètre, je remplirois parfaitement le but que je me propose.

Dans ce moment, mes chers Concitoyens, il s'agit de vos grands & précieux intérêts ; il s'agit d'affirmer nos propriétés d'une manière inaltérable, de fixer invariablement les trois classes d'hommes qui habitent Saint-Domingue, de nous procurer de bonnes lois, de sortir de l'oppression tyrannique de l'ancien régime, d'acquérir notre liberté, & de jouir des fruits de la régénération qui nous est offerte par le Roi & la Nation française.

Il reste à favoir si vous voulez manquer le moment d'acquérir tous ces biens ; il reste à favoir si vous préférez l'esclavage à la liberté ; il reste à favoir si vous préférez le joug odieux de l'ancien régime aux lois sages & bienfaisantes qui feront consenties par vous ; il reste à favoir enfin si, en faisant le serment d'être fidelles à la Nation, à la Loi & au Roi, vous voulez perdre le beau nom de Français ; ce titre si cher à nos cœurs, que pour le conserver nous verserions jusques à la dernière goutte de notre sang.

Voilà le bien qui vous est offert par la Nation & le Roi , & voilà le bien que vous allez confirmer ou que vous allez détruire.

Sans doute , mes chers Concitoyens , notre choix ne fera pas douteux : nous sommes Français !

Mais les ennemis de notre bonheur , mais ceux qui nous tiennent depuis si long-temps sous le joug , mais tous leurs satellites ont embouché la trompette de la calomnie , & ont employé toutes les ruses de l'enfer , toutes les trames de l'infernale discorde , pour nous empêcher de jouir du bonheur qu'on nous prépare.

C'est ici que je gémiss sur l'aveuglement des peuples ! Tardifs à rendre des hommages à la vertu , toujours vifs à ajouter foi à la calomnie , ils servent d'autant mieux leurs ennemis , qu'en adoptant leurs perfidies , ils s'ôtent pour toujours les moyens d'être heureux !

Voilà la position cruelle où se trouve l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue ; voilà la situation douloureuse dans laquelle se trouvent ces Citoyens recommandables , qui ont abandonné les intérêts les plus chers , les liens de l'amour & de la nature , pour aller s'occuper de notre bonheur ! Et pour prix de leurs sacrifices & de leurs travaux , ils sont en butte à la calomnie la plus affreuse , à la plus noire des perfidies , à la plus insidieuse politique. Eh ! généreux Citoyens , le croiriez-vous ? ce sénat auguste éprouve le chagrin d'ignorer encore s'il a conservé votre confiance !

Je viens de vous prouver , par leur travail que j'ai mis sous vos yeux , qu'ils n'ont cessé jamais de la mériter : c'est précisément pour avoir mis trop de zèle à vous servir , pour avoir trop justifié votre confiance , en vous procurant la plus grande somme de bonheur possible , qu'ils ont animé nos oppresseurs.

Croyez-vous , Citoyens , qu'ils voient sans indignation que nous allons être soustraits à leur empire , pour être désormais sous l'empire sacré des lois ? croyez-vous qu'ils ne sont pas au comble du désespoir , lorsqu'ils voient que le pouvoir législatif intérieur de Saint-Domingue est reconnu & avoué , par l'Assemblée nationale , appar-

tenir aux Représentans de la Colonie? Ce pouvoir législatif intérieur leur est confié ; « en un mot , tout ce qui peut entrer dans la composition du gouvernement le plus propre à assurer le bonheur & la tranquillité de la colonie. »

C'est précisément ce bonheur & la tranquillité de la colonie qui font l'objet de leurs inquiétudes ; ils voudroient opérer une révolution , pour dissoudre l'Assemblée générale.

Parce que les lois ne seront plus des systêmes de métaphysique , que les peuples ne savent pas commenter ; parce que tout sera arrangé pour notre bonheur , ils s'en affligent.

Parce que nous aurons la loi écrite devant nos yeux , & que nul ne pourra nous faire injustice , sans répondre de son jugement , ils sont désolés.

Parce que nul ne pourra exercer d'autorité despotique , sans en le pouvoir arbitraire.

exercer tous les abus qu'on va dé-
é qui en fera la fuite.

si lâches , comme la liberté est
re se déploie , parce que la loi
va être terrassé. Notre énergie
s'accroîtront , & nous verse-
me plus grande somme de ri-

chesses. La Nation française qui nous protège , qui nous soutient & qui nous a communiqué son génie , fait bien que ce n'est qu'en jouissant de leurs droits que les peuples sont heureux.

Je ne suis donc point inquiet , Messieurs & chers Concitoyens , de vos délibérations ; dès que nous n'avons qu'un vœu , qu'une ame , & que nous sommes pénétrés d'amour & de reconnoissance pour l'Assemblée générale , vous allez confirmer cette auguste Assemblée par un verbal authentique & solennel. Eh ! je vois déjà votre impatience ; mais souffrez , Messieurs , que je vous arrête encore un moment , pour que je vous fasse part des justes hommages que je rends

*Papier relatif
au compte de Paynier
ch. f. Sorabre
(2) 68 p*

Voilà le bien qui vous est offert par la Nation & le Roi , & voilà le bien que vous allez confirmer ou que vous allez détruire.

Sans doute , mes chers Concitoyens , notre choix ne sera pas douteux : nous sommes Français !

Mais les ennemis de notre bonheur , mais ceux qui nous tiennent depuis si long-temps sous le joug , mais tous leurs factieux ont embouché la trompette de la calomnie , & ont employé les ruses de l'enfer , toutes les trames de l'inférieure diabolique pour empêcher de jouir du bonheur qu'on nous propose.

C'est ici que je gémiss sur l'aveuglement de ceux qui ne rendent des hommages à la vertu , tout en la méprisant ; la calomnie , ils servent d'autant mieux leurs perfidies , ils s'ôtent pour toujours le

Voilà la position cruelle où se trouve l'Assemblée nationale de la partie française de Saint-Domingue ; voilà la situation dans laquelle se trouvent ces Citoyens recommandés par l'Assemblée nationale , abandonné les intérêts les plus chers , les liens de l'humanité , pour aller s'occuper de notre bonheur ! Et pour prouver leurs sacrifices & de leurs travaux , ils sont en butte à la calomnie affreuse , à la plus noire des perfidies , à la plus infidieuse politique . Eh ! généreux Citoyens , le croiriez-vous ? ce sénat auguste éprouve le chagrin d'ignorer encore s'il a conservé votre confiance !

Je viens de vous prouver , par leur travail que j'ai mis sous vos yeux , qu'ils n'ont cessé jamais de la mériter : c'est précisément pour avoir mis trop de zèle à vous servir , pour avoir trop justifié votre confiance , en vous procurant la plus grande somme de bonheur possible , qu'ils ont animé nos oppresseurs.

Croyez-vous , Citoyens , qu'ils voient sans indignation que nous allons être soustraits à leur empire , pour être désormais sous l'empire sacré des lois ? croyez-vous qu'ils ne sont pas au comble du désespoir , lorsqu'ils voient que le pouvoir législatif intérieur de Saint-Domingue est reconnu & avoué , par l'Assemblée nationale , appar-

tenir aux Représentans de la Colonie ? Ce pouvoir législatif intérieur leur est confié ; « en un mot , tout ce qui peut entrer dans la composition du gouvernement le plus propre à assurer le bonheur & la tranquillité de la colonie. »

C'est précisément ce bonheur & la tranquillité de la colonie qui font l'objet de leurs inquiétudes ; ils voudroient opérer une révolution , pour dissoudre l'Assemblée générale.

Parce que les lois ne seront plus des systèmes de métaphysique , que les peuples ne savent pas commenter ; parce que tout sera arrangé pour notre bonheur , ils s'en affligent.

Parce que nous aurons la loi écrite devant nos yeux , & que nul ne pourra nous faire injustice , sans répondre de son jugement , ils sont désolés.

Parce que nul ne pourra exercer d'autorité despotique , sans en être responsable à la loi , cela indigné le pouvoir arbitraire.

Je ne finirois pas , si je voulois tracer tous les abus qu'on va détruire , & si je savois peindre la félicité qui en sera la suite.

La servitude est faite pour les ames lâches , comme la liberté est faite pour les grands caractères. Le nôtre se déploie , parce que la loi va nous protéger , parce que l'arbitraire va être terrassé. Notre énergie augmentera nos travaux , nos cultures s'accroîtront , & nous verserons dans le sein de notre mère patrie une plus grande somme de richesses. La Nation française qui nous protège , qui nous soutient & qui nous a communiqué son génie , fait bien que ce n'est qu'en jouissant de leurs droits que les peuples sont heureux.

Je ne suis donc point inquiet , Messieurs & chers Concitoyens , de vos délibérations ; dès que nous n'avons qu'un vœu , qu'une ame , & que nous sommes pénétrés d'amour & de reconnoissance pour l'Assemblée générale , vous allez confirmer cette auguste Assemblée par un verbal authentique & solennel. Eh ! je vois déjà votre impatience ; mais souffrez , Messieurs , que je vous arrête encore un moment , pour que je vous fasse part des justes hommages que je rends

aux paroisses de la colonie qui ont fait éclater leur patriotisme d'une manière aussi honorable pour elles , que satisfaisantes pour nos vertueux Représentans.

O vous , généreux Citoyens de Saint-Marc, nos chers frères, nos amis , recevez mon tendre dévouement & ma respectueuse reconnaissance , d'être les gardiens fidelles & les zélés défenseurs de nos Représentans.

O vous , non moins généreux Citoyens des autres paroisses , qui avez suivi un si noble exemple , agréez mes hommages respectueux.

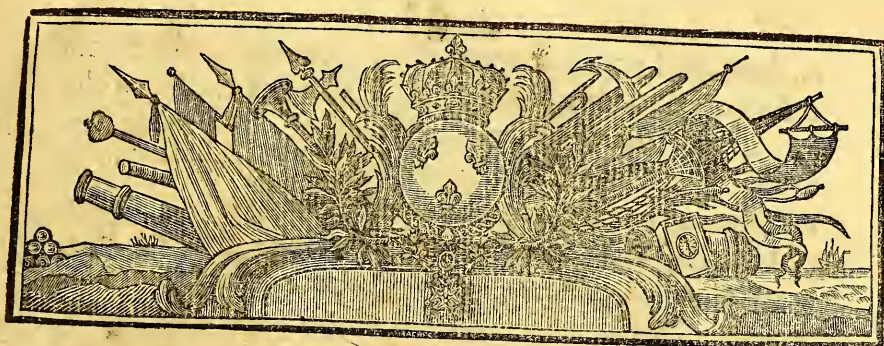
Unissons-nous tous , braves Citoyens , & armons-nous d'une barre électrisée de notre patriotisme ; & , à l'exemple des héros parisiens , allons entourer le temple de l'auguste Assemblée générale , pour en écarter la foudre qu'on voudroit faire éclater sur elle.

Et en renouvelant le serment d'être fidelles à la Nation , à la Loi & au Roi , jurons , sur l'autel de la liberté , de l'honneur & de la patrie , de maintenir & de protéger , jusques à nos derniers soupirs , l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.

Signé, LACOUR, Président du Comité de la paroisse de Baynet.



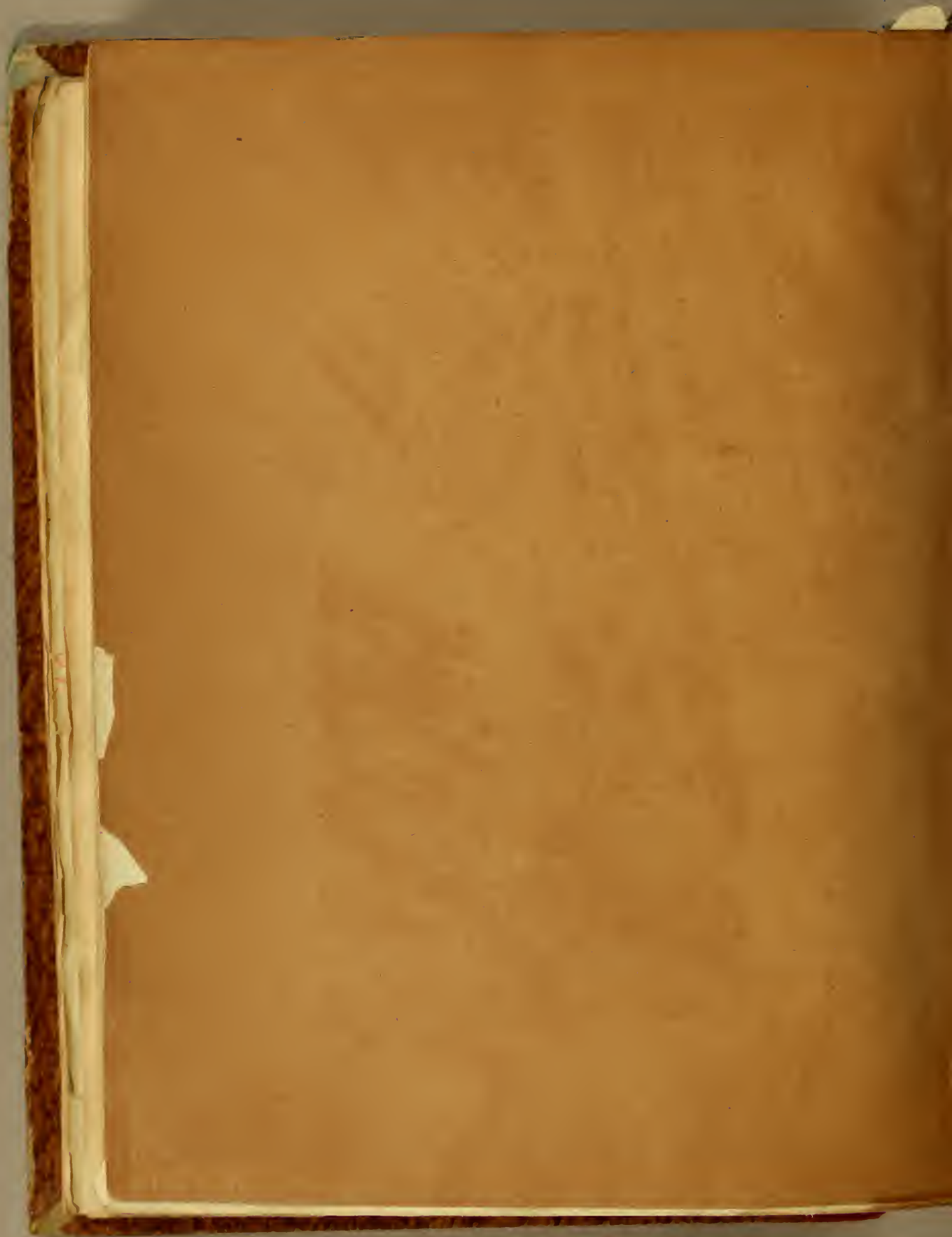
A SAINT-MARC,
DE L'IMPRIMERIE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.



EXTRAIT
DES REGISTRES
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DE SAINT-DOMINGUE.

Du vingt-un juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

AUJOURD'HUI seize juin mil sept cent quatre-vingt-dix, la cour étant assemblée en la manière accoutumée, & après avoir procédé à la réception de plusieurs huissiers; considérant que le nombre de ces ministres subalternes de la justice, établis dans la sénéchaussée de cette ville, est très-considérable, & que l'on en compte jusqu'à trente-un, en y comprenant ceux de l'amirauté, qui par arrêt rendu le douze janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre, ont été autorisés à exploiter à la sénéchaussée: considérant qu'il n'existe aucun règlement qui en fixe le nombre,



EB
F8365
128
- SIZE
V. 2

